



# LA LETTRE ECONOMIQUE D'EGYPTE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE DU CAIRE

N°127 – Avril 2022

## SOMMAIRE

<b>MACROECONOMIE</b> :.....	2
Nouvelles dispositions relatives à la mise en place de l'obligation du recours aux lettres de crédit pour les importations en Egypte.....	2
<b>POLITIQUES SECTORIELLES</b> :.....	4
Le déploiement de l'assurance maladie universelle en Egypte.....	4
Un secteur des engrais égyptien dynamique qui doit fait face à des enjeux protéiformes.....	6
<b>BREVES ECONOMIQUES</b> :.....	9
<b>INDICATEURS</b> :.....	11

## ÉDITORIAL

Il y a presque un an, jour pour jour, après une phase de consultation menée sous l'égide du ministère du Plan et du Développement économique, appuyé par deux cabinets de conseil internationaux, le Premier ministre annonçait fin avril 2021 un nouveau plan national de réformes économiques structurelles triennal (2021-2024). Ce dernier devait s'articuler autour de six piliers ayant pour objectif de poser les bases d'une croissance durable et inclusive : (1) la diversification de la structure de l'économie en se concentrant sur les industries manufacturières, l'agriculture et les NTIC, (2) le développement du secteur privé via la création d'un environnement des affaires favorable (renforcement de la concurrence, réduction des obstacles au commerce, développement des chaînes logistiques, simplification des procédures administratives...), (3) le développement du marché du travail, en particulier de la formation, notamment professionnelle avec un rôle accru qui pourrait être donné au secteur privé afin de garantir l'adéquation de l'offre de travail avec la demande, (4) un accès renforcé à la finance pour le secteur privé, (5) la transformation digitale pour une meilleure gouvernance et efficacité institutionnelle et (6) le développement du capital humain (éducation, santé, protection sociale).

Les autorités devaient être évaluées sur des mesures concrètes – qui devaient rapidement être annoncées. Ce nouveau plan devait parallèlement marquer l'engagement du gouvernement à poursuivre les réformes initiées avec le précédent programme FMI. Un an plus tard, il reste totalement d'actualité. Force est de constater que la mise en œuvre reste à date plutôt « timide ».

Il y a cependant urgence. Les vulnérabilités structurelles du pays ont été une nouvelle fois mises en exergue par la guerre en Ukraine conduisant à des mesures drastiques de la Banque centrale (relèvement du taux directeur de 100 points de base, fin des interventions sur le marché des changes avec à la clé une dépréciation de près de 10% de la livre égyptienne par rapport au dollar, obligation de recourir à des lettres de crédit pour financer les importations, autorisations préalables nécessaires pour l'importations de 12 catégories de bien...) tant la crise de liquidités en devises devenait sévère. L'Egypte a toujours autant de mal à absorber les chocs externes et se trouve en discussions avec le FMI pour un nouveau programme... qui devrait certainement inclure bon nombre d'orientations initialement retenues par les autorités égyptiennes dans leur plan triennal. Si les récentes annonces des autorités égyptiennes vont dans le bon sens (nouveau programme de privatisation, amélioration de l'environnement des affaires pour encourager les IDE,...), il conviendra d'évaluer l'engagement renouvelé du gouvernement à l'épreuve des faits.

**Michel OLDENBURG**  
Chef du service économique  
[michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr](mailto:michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr)

## MACROECONOMIE :

### Nouvelles dispositions relatives à la mise en place de l'obligation du recours aux lettres de crédit pour les importations en Egypte

#### Clause de non-responsabilité

Ce document, réalisé par le bureau de l'attaché douanier près l'Ambassade de France aux Émirats arabes unis, à partir d'informations recueillies en sources ouvertes et institutionnelles, est à but strictement informatif. Le service décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou l'interprétation qui pourrait être faite de ces informations à des fins décisionnelles ou autres par ses destinataires.

*Le gouverneur de la banque centrale égyptienne, M. Tarek AMER a annoncé de nouvelles règles imposant aux importateurs égyptiens à utiliser le recours au crédit documentaire pour toute opération d'importation sur le territoire égyptien. La décision de la Banque centrale n° 49 du 13/02/2022 instaure une nouvelle réglementation relative aux garanties bancaires dans les opérations d'importation et énumère ses modalités de mise en œuvre. Ces mesures ont pris effet le 22 février 2022 et mettent fin au système d'encaissement documentaire (ou remise documentaire) dans les opérations d'importation au profit de la lettre de crédit. Ainsi le recours au système de la remise documentaire à l'importation à l'exception de certains cas de figure est proscrit. L'objectif est ainsi d'augmenter la compétitivité des importateurs égyptiens, de créer de la confiance dans l'accès au marché égyptien et de lutter contre les fraudes commerciales douanières à l'importation.*

#### La décision n° 49 du 13/02/2022 met fin au système d'encaissement documentaire au profit du crédit documentaire

#### La remise documentaire ou système d'encaissement documentaire proscrit à l'importation

La remise documentaire est un moyen de paiement avec lequel le vendeur (l'exportateur) mandate sa banque pour remettre les documents nécessaires à l'acheteur (l'importateur) afin de prendre possession de la marchandise (factures, certificat de transport, titres de propriété) contre un paiement. Les instructions qui accompagnent la liasse documentaire décrivent les modalités de délivrance des justificatifs et le règlement.

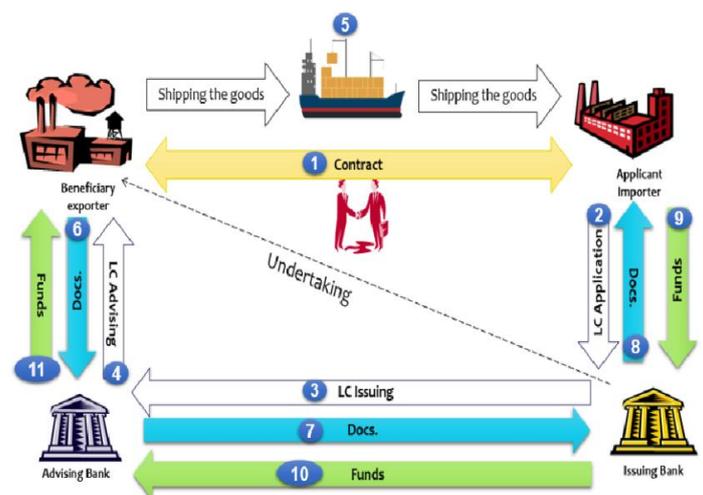
#### Le crédit documentaire (lettre de crédit) devient obligatoire

Depuis le 22 février 2022, ce système de paiement est devenu obligatoire pour les importateurs égyptiens. Il

s'agit d'un engagement écrit émis par la banque qui a émis le crédit sur la base des instructions d'un importateur qui s'engage auprès de celle-ci. Le bénéficiaire (émetteur) peut payer la valeur des documents, à condition que ces documents respectent toutes les conditions d'accréditation. La lettre de crédit garantit au bénéficiaire qu'il sera payé une fois les conditions de la lettre de crédit satisfaites.

Le crédit documentaire étant le gage de paiement de la banque, l'établissement financier qui a ouvert le crédit garantit que le client (le demandeur de l'ouverture du crédit) a couvert la valeur de la créance avant son ouverture et permet de vérifier qu'une liste de critères précis est respectée.

Les transferts non commerciaux tels que le fret / les frais de transport, l'assurance, les logiciels s'effectuent quant à eux par transfert direct. Les sociétés concernées sont celles qui importent en Egypte et ce même en zone franche.



Source : Misr Bank

## Le régime d'exception relatif au crédit documentaire

Il existe cependant des exceptions à l'utilisation systématique de la lettre de crédit dans les opérations d'importation en Egypte. Dans certains cas de figure, le système d'encaissement documentaire reste toujours en vigueur comme suit :

- Pour les succursales et filiales<sup>1</sup> de sociétés étrangères présentes en Egypte et sous réserve que les marchandises importées proviennent de la société mère et de ses groupes uniquement.<sup>2</sup>
- Il est permis d'utiliser les documents d'encaissement dans les opérations d'importation pour toutes les marchandises expédiées jusqu'au 22 février 2022 à compter de la date indiquée sur les connaissements entrants.
- Pour toutes les marchandises dont la valeur a été transférée à 100 % avant que la décision ne soit rendue, à condition que les marchandises soient effectivement reçues.
- Les envois dont la valeur ne dépasse pas 5000 dollars américains (ou son équivalent en devises étrangères) et ne pouvant être payés à l'avance.
- Pour les familles de produits suivantes : médicaments, sérums et produits chimiques qui s'y rapportant, thé, viande, volaille, poisson, blé, huile, lait en poudre, lait infantile, haricots, lentilles, beurre, maïs) et peuvent être payés à l'avance.
- Envois reçus par courrier express et ce sans limite de valeur.
- Si l'acompte versé pour le paiement est de 100% de la valeur des marchandises avant que la décision de la Banque centrale ne prenne effet. Le processus d'importation peut être ainsi complété par l'utilisation d'un document d'encaissement sur demande du client (mise en œuvre effective à partir du 22/02/2022). Cependant, si l'acompte versé avant que la

décision n° 49 du 13/02/2022 décision n'ait été émise, et qu'il constitue un paiement partiel, le processus d'importation doit donc être complété par l'ouverture d'un crédit documentaire avec le montant restant.

## Les facilités accordées aux clients par la décision de la banque centrale

Cette décision est accompagnée de mesure visant à faciliter l'accès au crédit documentaire et ainsi d'accompagner les opérateurs dans leur importation en Egypte. En effet, la décision n° 49 du 13/02/2022 prévoit :

- La réduction de toutes les commissions pour les crédits documentaires afin qu'elles soient similaires à la commission pour les documents d'encaissement
- L'augmentation des limites de crédit existantes pour les clients
- Possibilité d'ouverture de nouvelles limites de crédit pour les nouveaux clients proportionnellement à leur volume d'importation
- Facilitation par les banques de l'ouverture pour les crédits documentaires requis des clients à leur demande

Ces mesures sont défendues par les autorités locales afin d'éviter le défaut de paiement et sécuriser les recettes fiscales. Ainsi, ces nouvelles obligations permettraient de lutter contre des fausses déclarations de valeur à l'importation. Il conviendra de suivre avec attention l'effet de ces mesures sur les exportations françaises vers l'Egypte et les éventuelles difficultés qui pourraient être rencontrée par nos opérateurs en Egypte.

**Rafik HOUNAS**

Attaché Douanier basé à Dubai

[rafik.hounas@douane.finances.gouv.fr](mailto:rafik.hounas@douane.finances.gouv.fr)

<sup>1</sup> Les filiales sont des sociétés égyptiennes affiliées à des sociétés étrangères à l'étranger, dans lesquelles la participation du partenaire étranger représente plus de 50 %, qu'elle soit directe ou indirecte

<sup>2</sup> Les noms des sociétés mères devront figurer sur les documents d'importation lors des opérations d'importation sont réalisées par d'un tiers l'intermédiaire

## POLITIQUES SECTORIELLES :

### Le déploiement de l'assurance maladie universelle en Egypte



Le secteur égyptien de la santé est en pleine transformation, tirée notamment par la mise en place du nouveau système d'assurance santé universelle. Pour assurer le succès de la réforme, le renforcement concomitant de l'offre de soin – aujourd'hui largement sous-développée – apparaît indispensable. Ces évolutions sont sources d'opportunités pour les acteurs privés amenés à jouer un rôle croissant afin de répondre aux importants besoins médicaux du pays.

#### La mise en place d'un nouveau système de sécurité social « à la française » à l'échelle nationale

Face aux enjeux de croissance démographique et de hausse de la pauvreté, la Constitution égyptienne de 2014 prévoit l'établissement progressif d'un **système d'assurance santé universelle**. Celui-ci a été introduit dans la loi début 2018, avec une première phase lancée en juillet 2019 dans le gouvernorat de Port-Saïd et doit progressivement s'étendre aux autres gouvernorats, avec pour **objectif de couvrir l'ensemble du territoire à l'horizon 2032**. Il doit permettre l'affiliation de la population, la collecte des contributions et autres financements, la gestion du risque maladie, la montée en qualité de l'offre de service et la soutenabilité financière du système. Ce dernier reposera sur les **nouvelles entités créées en 2019**. Par ailleurs, l'*Unified Purchase Authority* (UPA) concentre désormais l'intégralité des marchés publics pour les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux.

Projet structurant dans le cadre de la Vision 2030 du gouvernement, le déploiement de l'assurance maladie

universelle (AMU) dont le **budget total est estimé à 20 Mds USD**, bénéficie d'un engagement politique fort, notamment du ministre des Finances (le comité de pilotage de la réforme se trouve au sein de son ministère). Au-delà de l'appui apporté par certains bailleurs (**Banque mondiale, JICA et AFD** notamment), son financement devrait être assuré essentiellement sur fonds propres. L'AMU est en effet fondée sur un principe de cotisation obligatoire (prélèvement pouvant aller jusqu'à 10% contre 0,5% actuellement).

#### Nouvelle structure de gouvernance du système d'assurance santé universelle

**La loi 2 du 11 janvier 2018 sur l'assurance maladie universelle** : création de trois nouvelles entités

<i>General Authority for Accreditation and Health Control</i> (GAAHC)	<i>General Authority for Healthcare</i> (GAHC)	General Authority for Universal Health Insurance (GAUHI)
Dépend du Président	Dépend du ministère de la Santé	Dépend du Premier ministre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la transparence, la mise en place des normes de qualité en matière de santé et contrôler la conformité des prestataires de soins avec les normes nationales et internationales.</li> <li>Accréditation des prestataires publics et privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle les prestataires de services de soins de santé et des services fournis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le financement du système de santé universel (collecte et gestion des ressources financières).</li> <li>Participe à la définition du prix des services médicaux.</li> </ul>

**La loi 151 de l'année 2019** (entrée en vigueur le 24 février 2020) : création de deux nouvelles organisations (100% publiques)

 <p><b>Unified Purchasing Authority</b></p>	 <p><b>Egyptian Drug Authority</b></p>
<p>• Dépend du Premier Ministre.</p>	
<p>Centrale d'achats unique des dispositifs médicaux et des produits pharmaceutiques pour les hôpitaux publics (ministère de la Santé, ministère de l'Education supérieure, ministère de la Défense).</p>	<p>Organise et contrôle les imports/exports, l'enregistrement, la circulation des dispositifs médicaux et produits pharmaceutiques importés ou produits localement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition du plan d'approvisionnement et la gestion du stock stratégique du pays</li> <li>• Gestion des approvisionnements, distribution et service de maintenance des dispositifs médicaux pour toutes les entités concernées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance des licences pour tous types d'établissements pharmaceutiques et établissements industriels de dispositifs médicaux.</li> <li>• Inspection, analyse et autorisation de tous les produits pharmaceutiques, cosmétiques et dispositifs médicaux.</li> <li>• Définition des étapes des essais cliniques pour les produits pharmaceutiques</li> <li>• Définition des règles et procédures pour l'importation, l'exportation et la détermination du prix des produits pharmaceutiques et les équipements médicaux.</li> </ul>

30% des hôpitaux seraient aux normes locales, pourtant peu contraignantes. Le gouvernement souhaite donc moderniser rapidement des hôpitaux existants et créer de nouveaux établissements sur l'ensemble du territoire. La réforme vise par ailleurs à **développer les centres de soins primaires afin de désengorger les hôpitaux** et ainsi leur permettre de proposer une qualité de service améliorée. Pour la couverture des zones défavorisées, les autorités misent principalement sur le développement de cliniques mobiles et l'installation d'hôpitaux préfabriqués. La **réforme prévoit également des prestataires de soins privés** ; ce segment est en plein essor (19 opérations de fusion/acquisition réalisées sur la seule année 2020, tendance confirmée en 2021). Une montée en gamme vers la fourniture d'équipements de précisions est enfin attendue.

Concernant l'**infrastructure numérique du nouveau système**, son déploiement vise à mettre en place un portail calqué sur le modèle français (Amélie) et un système de carte d'assuré cumulant droits et données santé (carte Vitale). Si ce volet avance lentement faute de réelle coordination interministérielle, une première phase est en cours de développement. La réforme prévoit également la mise en place de **modules de gestion informatisés** au sein des hôpitaux et le développement de la **télé médecine**, accéléré par la crise sanitaire. Enfin, si la place qui sera accordée à des **assurances complémentaires privées** dans le nouveau système reste encore à définir, de nouvelles opportunités devraient émerger en la matière.

**Anais BOITIERE**

Adjointe au Chef de Service  
Cheffe du pôle Macroéconomique et financier  
[anais.boitiere@dgtresor.gov.fr](mailto:anais.boitiere@dgtresor.gov.fr)

### Le renforcement attendu de l'offre de soin comme corollaire indispensable de la réforme

La cotisation étant beaucoup plus importante avec la réforme, la population attend en contrepartie un renforcement marqué de l'offre de soin et de la qualité de service. Si le **paquet de soins pris en charge** par la nouvelle AMU est encore à l'étude, il devrait être relativement étoffé et ainsi **réduire drastiquement le reste à charge pour les patients** (actuellement de l'ordre de 62% tout établissement confondu). Les hôpitaux du Caire assurent 50% des soins et moins de

## Un secteur des engrais égyptien dynamique qui doit fait face à des enjeux protéiformes



Le secteur des engrais, en forte croissance, est stratégique pour l'économie égyptienne. Sur le plan financier, il constitue le second excédent commercial de l'Égypte (près de 1 Md USD en 2021), et les perspectives à l'export sont particulièrement favorables, bien que limitées momentanément à court terme par les besoins du marché domestique dans le secteur du blé. Ce dernier est au cœur des enjeux de souveraineté alimentaire que le conflit russo-ukrainien vient exacerber. Si l'Égypte n'ambitionne pas de « verdir » l'ensemble du secteur à court terme, plusieurs projets pilotes sont en train d'être lancés.

### Un secteur des engrais dynamique, stratégique pour l'économie égyptienne

#### Un secteur clé pour l'économie égyptienne...

L'Égypte se classe au 11<sup>ème</sup> rang des pays exportateurs d'engrais en 2020, et devrait continuer sa progression dans les années à venir. Le pays détient désormais 2,6 % des parts de marché sur le secteur contre moins de 1 % en 2015. Si le secteur ne représente que 5 % des exportations totales égyptiennes, il est particulièrement stratégique pour

l'économie égyptienne puisqu'il constitue le **second excédent commercial du pays** (978 MUSD en 2020). Les exportations égyptiennes d'engrais suivent une **trajectoire haussière** (+38 % sur 2016-2020 ans), qui s'explique d'abord par la **progression de la production d'engrais azotés** - qui représentent 80 % des exportations d'engrais - et, dans une moindre mesure par celle des engrais phosphatés. **La France est le premier importateur d'engrais égyptiens (12 % des exportations)** à égalité avec la Turquie (12 %) et suivi de près par l'Inde (11 %). L'Égypte dispose d'un **avantage comparatif important** pour la production d'engrais azoté grâce à ses **ressources gazières**, le gaz naturel représentant 80 % de leur coût de production.

#### ...dominé par les acteurs publics...

**L'Égypte produit environ 10 millions de tonnes d'engrais par an. Une douzaine d'entreprises concentrent l'essentiel de cette production.** Si quelques **privatisations partielles** sont en cours, le **secteur public reste prépondérant**. Ainsi, *Abu Qir Fertilizers*, dont l'actionariat est majoritairement public, concentre la **moitié de la production nationale** d'engrais azotés. Elle a fait l'objet, en avril 2022, d'une prise de participation partielle (21,5 %) par le **fond émirati ADQ**, qui a également acquis des parts dans la *Misir Fertilizers Production Company* (MOPCO). L'acteur semi-public **Fertiglobe** concentre pour sa part près de **25 % de la production**<sup>1</sup>. Le **ministère des Entreprises publiques** détient directement des participations dans **trois entreprises d'engrais** à travers la **Chemical industries holding company**<sup>2</sup>. Ces dernières **ont vocation (à travers des quotas) à fournir le secteur agricole local à des prix préférentiels**, peinent à être compétitives, et exportent peu<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Fertiglobe est une entreprise commune entre OCI N.V., filiale d'Orascom, un des principaux groupes de construction local et ADNOC, la principale compagnie pétrolière aux Emirats Arabes Unis. Le groupe dispose de 4 filiales dont une aux Etats-Unis, une aux Pays-Bas et deux en Égypte : EBIC (*Egypt Basic Industries Corporation*) qui produit de l'urée et EFC (*Egyptian Fertilizer Company*) qui produit de l'ammoniac.

<sup>2</sup> Le Ministère est actionnaire à hauteur de 50% dans l'entreprise *Egyptian Chemical Industrie* (KIMA) basée à Assouan, à 100% dans

l'entreprise *El Nasr for fertilizers & chemical industries* (SEMADCO) et également à 100% dans *El Delta Co. for Fertilizers & Chemical Industries*.

<sup>3</sup> Le récent investissement public réalisé dans KIMA de près de 600 MUSD (nouvelle usine inaugurée par le président Sissi en décembre 2021) témoigne toutefois du caractère stratégique, en matière de souveraineté alimentaire, des entreprises publiques.

La forte croissance du secteur suscite un intérêt grandissant des acteurs militaires. Ces derniers s'intéressent particulièrement au **segment des engrais phosphatés** (moins de 10 % du marché), ce qui s'explique par leurs intérêts en amont de la filière car ils possèdent plusieurs mines de phosphates. La **National Service Projects Organization (NSPO)**, entité militaire rattachée au ministère de la défense, détient ainsi la **Nasr Company for Intermediate Chemicals (NCIC)**, producteur important d'engrais phosphatés et azotés. Cette entreprise a inauguré en 2019 à Ain Sokhna un méga-complexe industriel pour la production d'un **million de tonnes par an** d'engrais phosphatés. Ce projet est justifié par le projet de développement d'1,5 millions de feddans (625k hectares) de terres cultivables dans le désert. Le NSPO s'est également joint à trois autres entreprises publiques en 2018 pour former la « **Egyptian Marketing Company for Phosphate and Fertilizers** », qui détient plusieurs mines, produit des engrais phosphatés, et agit en tant qu'agent commercial de tous les producteurs de phosphate.

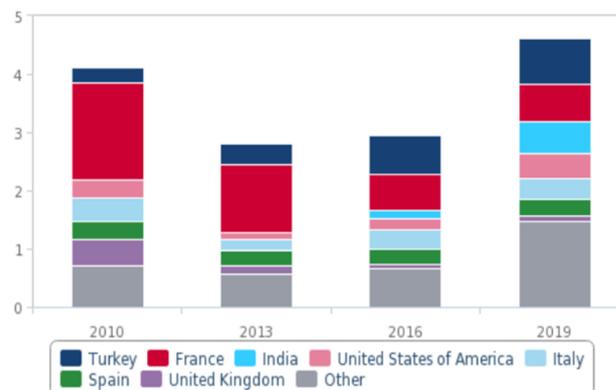
[...et qui offre de bonnes perspectives de croissance](#)

Alors que la demande européenne d'engrais azotés devrait se stabiliser avec le **durcissement des réglementations intra-européennes** pour ce type d'engrais (cf. infra), la demande vers l'**Afrique subsaharienne et la région MENA** devrait continuer à augmenter alors même que l'utilisation d'engrais dans cette région est encore limitée. Plusieurs **projets planifiés** devraient permettre d'augmenter la capacité de production de l'Egypte. Le groupe NCIC (**Nasr Company for Intermediate Chemicals, détenu par l'armée**) avec l'aide de **Thyssenkrupp** construit un nouveau complexe de fertilisants azotés à Ain Sokhna à proximité de son unité existante d'engrais phosphatés<sup>1</sup> (cf. supra). Le développeur néerlandais d'usines d'engrais, **Stamicarbon** (groupe Maire Tecnimont), a signé un contrat avec **Abu Qir Fertilizers** en avril pour rénover l'une de ses usines d'urée, qui devrait être opérationnelle en 2025.

<sup>1</sup> La réduction des capacités de production d'engrais phosphoriques aux Etats-Unis d'ici 2024, évaluée à 300 000 tonnes, constitue également une opportunité pour l'Egypte. Elle s'explique par la baisse en volume du phosphate extrait des mines américaines.

<sup>2</sup> Dès 1991, la directive européenne sur les nitrates vise à empêcher les nitrates d'origine agricole de polluer les eaux souterraines et de surface. En 2019, la Commission Européenne fixe de nouvelles règles pour harmoniser les exigences applicables aux engrais tirés de

## Exportations égyptiennes d'engrais azotés par destination (en millions de tonnes)



Source : Trade Map, Fitch Solutions

## [Une filière au cœur des enjeux environnementaux et de souveraineté alimentaire](#)

### [Le verdissement du secteur, enjeu de compétitivité à l'international](#)

La production et l'utilisation d'engrais représentent entre **1 % et 2 % des émissions de gaz à effet de serre** dans le monde. La demande en ammoniac propre devrait rapidement augmenter. En Europe, le durcissement des **règlementations**<sup>2</sup> et l'introduction d'un **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)**<sup>3</sup> incitent les pays producteurs à **s'adapter rapidement**. Le gouvernement mène une **double stratégie** : intensifier la production d'engrais carbonés tout en lançant des sites de production d'engrais « **verts** ». Plusieurs **projets** sont déjà en cours, dont certains portés par **des acteurs français**. Ils devraient faire l'objet d'un affichage particulier lors de la **COP 27** en novembre 2022 à Sharm-El-Cheikh. Fin 2021, le norvégien **SCATEC** a ainsi conclu un accord avec le producteur d'ammoniac **Fertiglobe et le Fonds souverain égyptien** pour développer 50 à 100 MW d'hydrogène vert qui sera utilisé comme matière

phosphate naturel et de matières premières organiques ou secondaires dans l'UE. Une nouvelle réglementation plus restrictive est attendue d'ici fin 2022.

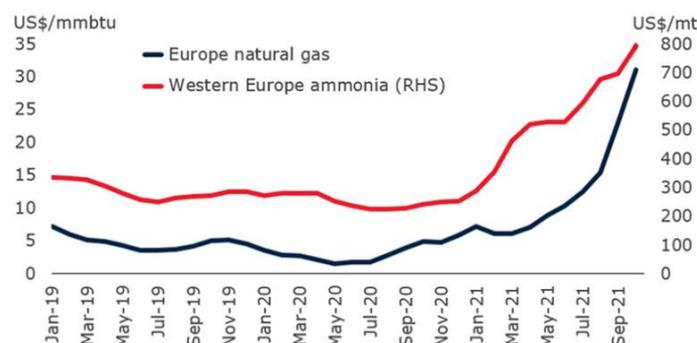
<sup>3</sup> Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) devrait être prochainement ratifié par le Parlement européen et a pour objectif principal de prévenir les fuites de carbone dans les secteurs suivants : ciment, aluminium, engrais, production d'énergie électrique, fer et acier.

première pour la production d'ammoniac vert, nécessaire à la fabrication d'engrais azotés.

### [Une filière au cœur des enjeux de souveraineté alimentaire](#)

La filière engrais, compte tenu de son importance pour le secteur agricole, revêt un caractère particulièrement stratégique. L'accès de l'Egypte aux matières premières (7<sup>ème</sup> réserves de phosphate au monde), et notamment au gaz, présente un atout indéniable pour son développement. Cela permet de réduire considérablement la volatilité des prix des engrais, et donc de limiter les hausses des coûts de production du blé domestique. Cette volatilité s'illustre aujourd'hui dans le contexte du conflit russo-ukrainien, qui a fortement renchéri le prix des engrais<sup>1</sup>, alors que cette crise se rajoute à une pénurie mondiale des engrais préexistante<sup>2</sup>. La hausse du prix du gaz renchérit également le prix des engrais azotés. Le conflit russo-ukrainien encourage l'Egypte à orienter davantage sa production locale vers son agriculture domestique (mouvement déjà débuté avant le conflit russo-ukrainien). Le gouvernement a aussi mis en place début 2021 des taxes à l'export afin de freiner les ventes des engrais azotés à l'étranger. L'intensification de l'usage des engrais ne semble toutefois pas être un levier efficace pour accroître la production agricole, les agriculteurs égyptiens recourant déjà massivement à ces intrants.

### Coût des principaux intrants de l'engrais



Note: Last observation is October 2021.

Source : World Bank, Bloomberg

Le conflit russo-ukrainien renchérit le prix du blé sur les marchés mondiaux, qui a quasiment doublé depuis l'éclatement du conflit, ce qui pèse fortement sur l'Egypte dont 80 % des importations<sup>3</sup> proviennent de Russie et d'Ukraine. Les réserves stratégiques égyptiennes ne permettent de couvrir que 2,5 mois de consommation domestique mais la récolte en cours (débutée en avril) devrait permettre de répondre aux besoins jusqu'en octobre / novembre selon les sources officielles. Afin de limiter cette dépendance, le gouvernement souhaite recourir davantage à la production locale de blé cette saison via l'achat (à des tarifs plus avantageux pour les céréaliers locaux) de 6 millions de tonnes de blé local, soit 70 % de plus par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, les producteurs qui vendent 90 % ou plus de leur blé au gouvernement recevront des engrais subventionnés pour les semis d'été. Les marges de manœuvres sont toutefois faibles et la croissance de la production agricole devrait restée limitée en Égypte à court terme compte tenu des contraintes spatiales et hydriques.

Antoine COSSON

Attaché sectoriel Infrastructures et Développement durable  
[antoine.cosson@dgtresor.gouv.fr](mailto:antoine.cosson@dgtresor.gouv.fr)

<sup>1</sup> En 2021, la Russie était le premier exportateur mondial d'engrais azotés et le deuxième plus grand fournisseur d'engrais potassiques et phosphorés (14% du marché); la guerre complique les exportations en partance de la mer noire. Cette crise s'ajoute à des restrictions d'exports d'engrais pour 6 mois décidées par la Russie en décembre 2021.

<sup>2</sup> Dans un contexte d'inflation des matières premières et préoccupée par sa sécurité alimentaire, en juillet 2021, la Chine annonce la suspension des exportations d'engrais jusqu'en juin 2022 afin de garantir la disponibilité des engrais sur son marché intérieur.

<sup>3</sup> L'Egypte est le premier importateur de blé dans le monde.

## BREVES ECONOMIQUES :

Le Service Economique Régional de Beyrouth publie chaque semaine des brèves économiques et financières concernant les pays de sa zone de compétence (pays du Levant, Egypte, Iran et Irak).

Pour les recevoir, vous pouvez contacter Mme Charlotte PAGET : [charlotte.paget@dgtrésor.gouv.fr](mailto:charlotte.paget@dgtrésor.gouv.fr)

### 1. Dans un contexte géopolitique mondial instable, l'activité commerciale non pétrolière ralentie en Egypte

Selon l'indice des directeurs d'achat (PMI), l'activité commerciale non pétrolière a connu en mars sa plus forte baisse en 21 mois, les effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine commençant à peser sur la confiance des entreprises et la demande. La hausse des coûts des intrants et une baisse conjointe de la demande sont les principaux déterminants de cette dégradation.

### 2. Lancement des premières obligations égyptiennes sur les marchés financiers japonais

La valeur des obligations égyptiennes émises la semaine dernière sur le marché japonais s'élève à environ 500 M USD avec un rendement de 0,85 % par an sur 5 ans. Selon le ministère des Finances, le gouvernement entend ainsi améliorer l'efficacité de la gestion de la dette, assurer la diversification des sources et des outils de financement et favoriser l'élargissement de la base d'investisseurs.

### 3. Nette progression de l'inflation en mars 2022

L'inflation continue d'augmenter, passant de 8,8 % en février à 12,1 % en glissement annuel le mois dernier selon l'Agence nationale des statistiques (CAPMAS). La hausse des prix atteint respectivement 10,5 % en milieu urbain et 13,7 % en milieu rural. Ces niveaux dépassent donc largement la cible d'inflation fixée par la Banque centrale à 7 %, avec 2 % de variable d'ajustement.

L'inflation des prix des produits alimentaires a quant à elle augmenté au rythme le plus rapide depuis octobre 2018 passant de 17,6 % en février à près de 19,8 % en mars, sous l'effet de fortes hausses de prix pour l'huile, les légumes, le sucre, la viande et la volaille ainsi que le pain et les céréales.

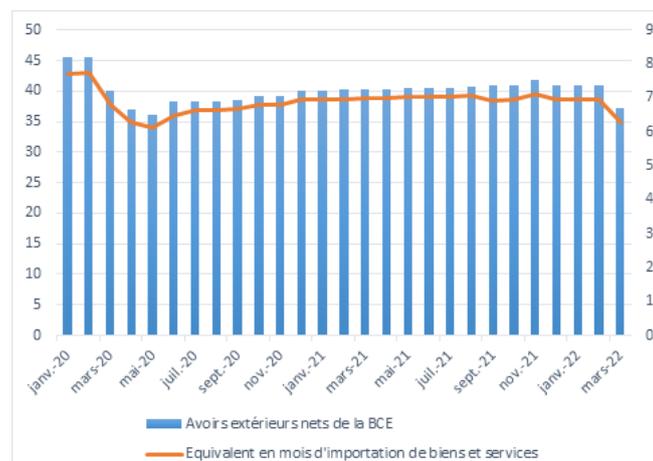
### 4. Révision à la baisse du déficit budgétaire sur l'exercice budgétaire

Selon le ministère des Finances, le déficit budgétaire devrait se réduire à 6,2 % au cours de l'exercice 2021/22 (juillet à juin), à comparer à 6,9 % d'après les précédentes estimations. L'aide financière attendue du FMI, le soutien

annoncé des pays du Golfe à hauteur de 22 Mds USD (dont un dépôt de 5 Mds USD à la Banque centrale) devrait permettre de renforcer tant le niveau des réserves de changes que la confiance des investisseurs.

### 5. Les réserves de change s'affichent en baisse en mars

Les réserves de change de la Banque centrale ont diminué entre février et mars 2022, pour atteindre 37 Mds USD. Elles couvrent désormais 6,3 mois d'importations de biens et de services.



### 6. Hausse des prix des carburants de 0,25 EGP par litre

Le comité de fixation des prix des carburants a pris la décision d'augmenter les prix des carburants de 0,25 EGP par litre pour les carburants d'octane 95, 92 et 80 lors de sa dernière réunion. Les automobilistes paieront donc désormais jusqu'à 3,4 % de plus par litre de carburant. Le prix du mazout a également augmenté pour toutes les industries (hors agro-alimentaires et industrie électrique), passant de 4 200 EGP à 4 600 EGP la tonne (hausse de 9,5 %). Le prix du diesel reste inchangé à 6,75 EGP par litre. Ces prix devront être effectifs à partir de vendredi prochain et resteront fixes jusqu'à la fin du deuxième trimestre, lorsque le comité se réunira à nouveau pour fixer les prix.

## 7. Accords pour la fourniture de 350 000 tonnes de blé à l'Egypte

L'Egypte a conclu des accords pour l'achat de 350 000 tonnes de blé (à 490 USD la tonne), à la suite d'un appel d'offres lancé lundi par l'Autorité générale pour l'approvisionnement (GASC). Il s'agit du premier appel d'offres international de l'Egypte depuis février, date à laquelle le GASC a annulé deux offres en raison de la flambée des prix du blé. Une large partie de cet accord d'approvisionnement soit 240 000 tonnes proviendra de France pour 118,62 M USD, tandis que 50 000 tonnes proviendront de Bulgarie pour 24 M USD et 60 000 tonnes de Russie pour 27,6 M USD. Les cargaisons de blé devraient être expédiées fin mai pour une arrivée avant le 15 juin.

## 8. ENI et EGAS signent un accord visant à augmenter les exportations de gaz égyptien vers l'Europe

L'accord porte sur la fourniture par ENI d'un volume de gaz allant jusqu'à 3 milliards de mètres cubes en 2022, qui sera expédié par cargo de Gaz Naturel Liquéfié (GNL), vers l'Europe. Cet accord intervient alors qu'Eni cherche à rediriger une partie de son portefeuille GNL nord-africain vers l'Europe et l'Italie. Dans le même temps, Eni a annoncé de nouvelles découvertes de pétrole (8 500 barils/jour) et de gaz pour dans les concessions de Meleiha, dans le désert occidental de l'Égypte.

## 9. Réajustement des prévisions du FMI

Le rapport biannuel du FMI World Economic Outlook (WEO) publié cette semaine présente les dernières prévisions économiques pour l'Egypte. Le FMI révisé à la hausse ses estimations de croissance pour l'exercice en cours, de 5,9 % à 5,6 %. La tendance est cependant à la baisse pour l'exercice 2022/23 avec une croissance prévu de 5 %, 0,6 point de moins que les précédentes estimations du Fonds. Le niveau du déficit courant est cependant en hausse de 0,6 point et devrait atteindre 4,3 % contre 3,7 % pour ensuite légèrement progresser à 4,6 % sur l'exercice suivant. L'inflation devrait continuer à croître sur l'exercice 2021/22 pour atteindre 7,5 %, contre 6,3 % lors du dernier WEO d'octobre 2021, et atteindre 11 % pour l'exercice 2022/23. Le fonds a également amélioré ses prévisions pour le taux de chômage pour l'exercice en cours passant de 9,2 % à 6,9 %.

## 10. S&P et Fitch maintiennent leurs notes de crédit à BB et B+

Les deux agences de notation S&P Global et Fitch Ratings ont confirmé les notes de crédit de l'Egypte à BB et B+ avec une perspective stable, cela malgré les difficultés qu'impute la guerre en Ukraine. Les agences n'ont pas abaissé leurs notes, du fait des réponses politiques du gouvernement et à l'arrivée probable d'un soutien extérieur, notamment celui du FMI et des pays du Golfe. Les deux agences prévoient une augmentation continue de l'inflation, la dévaluation de l'EGP ajoutant aux pressions inflationnistes, Fitch prévoit que l'inflation atteindra 10 % au cours de l'exercice 2021/22, et 12 % au cours du prochain exercice. L'agence de notation prévoit également une croissance de 6 % au cours de l'exercice en cours et de 4,5 % au cours de l'exercice 2022/23, tandis que S&P a fixé la croissance à un taux légèrement inférieur de 5,7 % pour l'exercice en cours.

## 11. Réduction du déficit courant au deuxième trimestre 2021/22

Selon un communiqué de la Banque centrale, le déficit courant s'est réduit de 5 % en g.t. pour atteindre 3,8 Mds USD sur le deuxième trimestre de l'exercice 2021/22, contre 4,8 Mds USD à la même période l'an dernier. Le déficit commercial sur le deuxième trimestre de l'exercice est resté stable par rapport à l'année précédente pour atteindre 10,7 Mds USD. Les exportations égyptiennes ont augmenté de 78 % pour atteindre 11,8 Mds USD au deuxième trimestre, contre 6,6 Mds USD à la même période l'an dernier. Par ailleurs, le gouvernement a décidé cette semaine de verser 33 Mds EGP aux producteurs égyptiens pour les aider à exporter leur production. Les importations ont quant-à-elles augmenté de 30 % pour atteindre 22,5 Mds USD, contre 17,3 Mds USD à la même période l'an dernier.

## 12. Visite du Vice-président de la Commission européenne F. Timmermans au Caire, en amont de la COP 27

M. Timmermans a rencontré plusieurs officiels égyptiens pour évoquer le sujet climatique, et en particulier, les perspectives en matière de coopération énergétique. Cette visite s'inscrit en amont de la COP 27 qui se tiendra à Charm El-Cheikh en novembre 2022. L'UE envisage d'augmenter à court terme ses importations de gaz naturel liquéfié en provenance d'Egypte et se prépare à signer des protocoles d'accord sur la production d'hydrogène vert et d'ammoniac lors de la COP27. Pour déployer cette coopération dans l'hydrogène vert, l'UE et l'Egypte souhaitent s'inspirer du format du EastMed Gas Forum en développant un "partenariat méditerranéen pour l'hydrogène vert" qui portera sur le commerce de l'hydrogène entre l'Afrique, l'Europe et le Golfe.

## INDICATEURS

	Egypte			Afrique du Nord et Moyen-Orient		
<b>PIB nominal</b>	404 Mds USD (2021)			3 036 Mds USD (2020)		
<b>Dont :</b>	<b>Services</b>	56,6 %		56,3 %		
	<b>Industrie</b>	31,8 %		35,5 %		
	<b>Agriculture</b>	11,5 %		8 %		
<b>PIB / Habitant (2020)</b>	3 982 USD			6 536 USD		
	2020 <sup>1</sup>	2021 (est.) <sup>1</sup>	2022 (prev.) <sup>1</sup>	2020	2021 (est.)	2022 (prev.)
<b>Taux de croissance</b>	3,6 %	3,3 %	5,9 %	-3,1 %	3,3 %	5,2 %
<b>Déficit budgétaire (en % du PIB)</b>	-7,8 %	-7,3 %	-6,8 %	-9,5 %	-3,3 %	3,0 %
<b>Excédent primaire</b>	1,8 %	1,5 %	1,3 %	-7,2 %	-2,0 %	2,5 %
<b>Solde courant (en % du PIB)</b>	-3,1 %	-4,6 %	-4,3 %	-1,5 %	3,3 %	8,3 %
<b>Taux d'inflation (% annuel)</b>	5,7 %	4,5 %	7,5 %	10,5 %	14,6 %	13,4 %
<b>Dette publique (en % du PIB)</b>	89,6 %	93,5 %	94,0 %	53,8 %	52,6 %	43,2 %
<b>Dette externe (en % du PIB)</b>	33,9 %	34,0 %	34,3 %	--	--	--
<b>Taux de chômage (2020, OIT)</b>	9,2 %			10,6 %		

Sources : Ministère des Finances (MOF), Banque Mondiale, Banque centrale (CBE), FMI, Calcul SE Le Caire, OIT

Indicateurs trimestriels	Jan.-Mars 2020	Avril-Juin 2020	Juil.-Sept. 2020	Oct.-Déc. 2020	Jan.-Mars 2021	Avril-Juin 2021	Juil.-Sept. 2021
<b>Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché en %</b>	5	-1,7	0,7	2	2,9	7,7	9,8
<b>Comptes externes</b> en Mds USD	<b>Solde commercial</b>	-9,4	-8,4	-8,6	-10,6	-11,4	-11,1
	<i>dont hydrocarbures</i>	0	0,4	0,1	-0,2	0,1	-0,1
	<b>Balance des services</b>	2,1	0,6	0,8	1	1,3	1,9
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,3	0,3	0,8	1	1,3	1,7
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,4	1,3	1,4	1,5	1,45	1,56
	<b>Transferts privés (nets)</b>	7,8	6,2	7,9	7,1	7,8	8
	<b>Compte courant</b>	-2,8	-3,8	-2,8	-4,9	-5,7	-5,1
	<b>Compte de capital et financier</b>	-1,1	1,3	3,9	5,2	8	6,3
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1	1,5	1,6	1,7	1,4	0,4
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-8,2	0,6	6,7	3,5	5,8	2,7
	<b>Balance des paiements</b>	-5,5	-3,5	-0,1	1,5	0,3	0,1

<sup>1</sup> Les données correspondent au calendrier fiscal (du 1<sup>er</sup> juillet N au 30 juin N+1).

Indicateurs mensuels 2021/2022		Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	5,4	5,7	6,6	6,3	5,6	5,9	7,3	8,8	10,5
	Inflation sous-jacente	4,6	4,5	4,8	5,2	5,8	6	6,3	7,2	10
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	9,25	9,25
	Taux de refinancement	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25	10,25	10,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médiann</i>	LE pour 1EUR	18,55	18,48	18,5	18,22	17,93	17,76	17,8	17,8	18,3
	LE pour 1USD	15,69	15,7	15,71	15,71	15,72	15,72	15,72	15,73	16,63
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		40,6	40,7	40,8	40,9	40,9	40,9	41	37	37,1

Notation de la dette souveraine  <i>Note de long-terme en monnaie étrangère, perspective et date de la dernière modification</i>	Standard & Poor's	BB	24/05/2022	stable
	Fitch	B+	21/05/2022	stable
	Moody's	B2	16/09/2021	stable

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Rédacteurs : Michel Oldenburg, Anaïs Boitiere, Sylvia Malinbaum, Mohamed Amin Boumahdi, Antoine Cosson

Pour s'abonner : [mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr](mailto:mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr)

Claude de non-responsabilité : Le Service Économique du Caire s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.